Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 20 (1912)

Heft: 7

Nachruf: Les morts de la Croix-Rouge

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N° 7. — XXe année. 1er juillet 1912.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page
Les morts de la Croix-Rouge	73
Extraits du Rapport annuel de la Direction	74
La station forestière à Sauvabelin *(fin)*	78
Les empreintes digitales	80
Nouvelles de l'activité des sociétés: Chaux-de-Fonds, samaritains; Lausanne, Société de samaritains; Vallorbe, fusion des sections de la Croix-Rouge et des samaritains; Alliance des gardes-malades, section de Neuchâtel	81

Les morts de la Croix-Rouge

En Suisse, la Croix-Rouge vient de perdre coup sur coup trois membres qui lui ont rendu de grands services. C'est d'abord le

Dr Alfred Stæhelin †,

à Aarau, qui fut pendant bien des années le distingué président de la Direction, mais qui — pour raisons de santé — s'était retiré dès longtemps des affaires publiques.

C'est ensuite

Madame Coradi-Stahl †,

à Zurich, présidente de la Société d'utilité publique des femmes de Suisse, et qui — à ce titre — était un membre écouté de la Direction centrale.

C'est enfin le lieutenant-colonel

Max v. Gonzenbach †

Le Dr Max v. Gonzenbach, oculiste à St-Gall, vient d'être enlevé subitement à l'affection des siens, dans sa 53e année. Gonzenbach faisait partie depuis plusieurs années de la Direction de la Croix-Rouge suisse, au sein de laquelle il représentait la Suisse orientale. De caractère extrêmement bon, sûr et droit, ce travailleur infatigable, d'une haute valeur morale, s'est occupé depuis fort longtemps de questions d'utilité publique, et très spécialement de la Croix-Rouge.

Depuis bien des années, il présidait aux destinées de la section st-galloise, et c'est sous sa direction qu'a été fondée la colonne de transport auxiliaire de la Croix-Rouge de St-Gall.

Il y a quatre ans, le lieutenant-colonel Gonzenbach avait été nommé membre de la Direction centrale, mais depuis quelque temps l'état de sa santé ne lui permettait plus d'assister régulièrement aux séances.

C'est le 6 mai 1912 que la maladie de cœur, dont il souffrait depuis longtemps, devait l'emporter, laissant au sein de sa famille, de ses amis, et de tous ceux qui

ont eu le privilège d'apprécier son caractère d'une aménité exquise, un vide que le temps ne pourra pas combler. Dr Ml.

Miss Clara Barton †

La grande philanthrope, fondatrice de la Croix-Rouge américaine, miss Clara Barton, est morte à l'âge de 91 ans, en sa résidence de Glen-Echo (Maryland). C'est une des femmes qui ont le plus mérité de l'humanité.

On l'avait surnommée à juste titre la « Florence Nightingale américaine ». Elle débuta comme maîtresse d'école et inaugura son œuvre humanitaire sur les champs de bataille de Sécession en 1861. Elle la poursuivit pendant la guerre franco-allemande, où on la trouve soignant les blessés à Metz, Strasbourg, Belfort, Wœrth, Montbéliard, puis à Paris, après la chute de la Commune.

Elle fonda la Croix-Rouge américaine en 1881. Elle ne borna pas son œuvre aux champs de bataille, mais l'étendit aux interventions humanitaires de toute nature. On la vit à la tête de toutes les initiatives tendant à secourir les victimes des incendies de forêts du Michigan, des inondations du Mississipi et de l'Ohio, de la famine du Texas, de l'épidémie de fièvre jaune de la Floride, de la famine de Russie en 1892, des massacres d'Arménie, du raz-de-marée de Galveston, des camps de *reconcentrados* de Cuba, de la guerre hispano-américaine de 1898.

Extraits du Rapport annuel de la Direction

comprenant la période du 1er janvier au 31 décembre 1911

Comité central. C'est pendant l'exercice 1911 que M. le pasteur *Wernly*, d'Aarau, a donné sa démission de membre de la Direction; celle-ci perd en lui le plus ancien de ses membres, et le dernier qui ait travaillé dans son sein depuis la fondation de la Croix-Rouge suisse, en 1882. M. Wernly a été remplacé par M. le Dr *v. Schulthess-Schindler*, médecin de corps. M. *E. Siegenthaler*, président actuel de la Société militaire sanitaire suisse, a pris la place de M. Helbling, président sortant de charge.

* * *

Le Bureau et la Direction ont eu six séances, au cours desquelles nombre de questions importantes ont été discutées; nous devons en mentionner quelques-unes:

L'assemblée des délégués de 1907 avait décidé de faire un *Emprunt à lots* devant procurer un million de francs de bénéfice à la Croix-Rouge. Un syndicat de banques avait été constitué pour l'émission de cet emprunt, elles étaient sympathiques a l'idée, mais demandaient que le fonds d'amortissement fut garanti par la Confédération. Le Conseil fédéral préavisa favorablement cette demande auprès des Chambres, mais le Conseil des États renvoya la question à une commission qui reçut la mission d'examiner, avec des représentants de la Direction, les désirs de notre Société. Les conférences qui eurent alors lieu démontrèrent avec évidence la nécessité dans laquelle se trouve la Croix-Rouge d'être financièrement soutenue par la Confédération, mais il apparut inopportun de demander aux Chambres leur appui pour une opération prenant la forme d'une loterie. Bientôt il fut hors de doute